

District Saône et Loire de Football

Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35



COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°3 du 06/08/2026

Présents : MM DI GLERIA, EUVRARD, MATHEY, THIBERT, DESCHAMP, CHAMBON, MOSCATO

Excusés : MM MORELE, FERNANDES, RYMPEL, BEY.

Les PV de la commission des compétitions seront consultables sur le site du district et sur foot club.

RAPPEL REGLEMENTS ET INFORMATIONS

ARTICLE 1.1.3 – LES ENGAGEMENTS

Les championnats sont ouverts aux clubs en règle avec les obligations issues des règlements, fédéraux, régionaux et départementaux.

En dehors des matchs disputés en nocturne, les rencontres sont programmées à 15h00 le dimanche et le lever de rideau éventuel à 12h30, sauf pendant la période du 1er novembre à fin février où les rencontres débuteront à 14h30 et le lever de rideau éventuel à 12h00.

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Foot Clubs au moins cinq (5) jours avant le match.

Les clubs exprimant leur volonté de jouer **en nocturne** dans la mesure où ils disposent des installations classées répondant aux exigences de leur niveau de compétition devront obtenir l'**accord** du club adverse concernant cette modification. (Vote des clubs en AG de Crèches 15/12/2018)

Les clubs ayant des dossiers en **SUSPENS** devront régulariser leur situation financière avant le début des championnats soit le **31/08/2026**.

Au-delà de cette date, les matchs les concernant seront déprogrammés et sanctionnés par match perdu jusqu'au règlement des dossiers ou l'établissement d'une convention avec le district.

Obligation déclaration des éducateurs pour les équipes de D1._

Les clubs participant au championnat DEPARTEMENTAL 1 doivent avoir désigné leur éducateur en charge de l'équipe **avant le début de la compétition**, via FOOTCLUBS, et à **l'enregistrement de sa licence d'Educateur Fédéral (ou contrat)**.

Evolution des championnats 2026/2027

La commission rappelle le vote favorable des clubs à la modification de la pyramide pour la saison 2026/2027 et invite les clubs à prendre connaissance des règlements publiés avant le début des championnats.

De ce fait, la commission acceptera la constitution d'ententes entre clubs en catégorie seniors uniquement au dernier niveau D5 saison 2026/2027 sans possibilité d'accession au terme de la saison.

La commission prend connaissance du PV de la LBFC commission de la SROC du 23/07/2026 qui :

DRESSE la liste des clubs en situation d'infraction vis-à-vis de la Ligue BFCF et INDIQUE qu'ils doivent faire

l'objet d'une interdiction d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de Ligue et de District pour la saison 2026/2027.

564997 Ensemble ANTULLY ST EMILAND AUXY

523634 LES FLAMBOYANTS

Ces clubs sont en attente de régularisation ou d'engagement de convention

La commission prend connaissance de la situation financière des clubs vis-à-vis du DISTRICT de SAONE ET LOIRE et invite les clubs à régulariser leur situation suite aux rappels adressés par le service comptabilité.

COURRIERS CLUBS

Courrier de ST MARCEL du 31/07/2026

La commission prend connaissance du non-engagement de FR ST MARCEL 4 en D4 de ce fait la commission procède à l'accession du 1^{er} ayant droit à savoir LA JS MACONNAISE 1 en D4.

Courrier d'EPINAC du 31/07/2026

La commission prend connaissance de l'entente avec le club de US NOLAY et leur participation en championnat avec le District de COTE D'OR.

En cas d'engagement d'une équipe réserve elle ne pourra être engagée qu'en district de COTE D'OR.

Courrier de SAILLENARD du 30/07/2026

La commission prend connaissance du souhait d'engagement d'une équipe 2 en D5 procédure d'engagement transmise date limite le 31/08/2026.

La commission rappelle que les deux équipes en D5 ne pourront être dans le même groupe de championnat.

Courrier de BOURBON du 29/07/2026

La commission prend connaissance du non-engagement de l'équipe3 en D5.

Courrier de ROMANECHE du 6/08/2026

Se reporter au PV N° 3 du 10/06/2026 de la commission du statut de l'arbitrage indiquant au club être en règle avec ce statut, mais ne peut bénéficier de l'article 45 du statut de l'arbitrage au titre des mutations supplémentaires.

CHAMPIONNAT SENIORS

COMPOSITION DES GROUPES SENIORS 2026 / 2027

La commission travaille sur la composition des groupes de championnat D4/D5.

Les engagements par footclubs sont possibles jusqu' au 21/08/2026

Les clubs comprendront la difficulté de répondre positivement à l'ensemble des souhaits

Retrouvez les groupes en annexe de ce PV, ceux-ci sont entérinés par la commission des compétitions et seront transmis au Comité de Direction.

Retrouvez en annexe les groupes mis à jour de D1 /D2/D3.

Ainsi qu'un prévisionnel sur la D4 sous réserve d'engagements.

La commission autorise les changements de groupes en D4 et D5 uniquement, avec accord des deux clubs.

COUPES DISTRICT

La commission prend connaissance de l'engagement des 91 clubs du district de Saône et Loire à la coupe de France 2026/2027, avec un premier tour le Week-end du 22 et 23/08/2026.

La commission souhaite un bon parcours à l'ensemble de nos clubs départementaux.

La commission rappelle la première journée des coupes district le 30 Août 2026. Il s'agira des tours de cadrage sur l'ensemble des 3 coupes SPORT COMM/ REX ROTARY/CREDIT AGRICOLE.

La commission procédera aux tirages ce jour

Retrouvez en annexe les matchs de cadrage pour ces différentes coupes

Les clubs encore en lice en Coupe de France sur cette journée du 30/08/2026 verront leurs matchs reportés.

TERRAINS DISTRICT SAONE ET LOIRE

La commission rappelle aux clubs la nécessité de trouver un terrain de repli en cas de travaux rendant l'utilisation impossible pour nos championnats.

En cas de non-terrain de repli, la rencontre ne sera pas inversée mais se déroulera sur le terrain du club adverse.

Il ne sera pas autorisé de disputer tous ses matchs aller à l'extérieur et tous ses matchs retour à domicile. (Équité sportive oblige)

La commission rappelle l'obligation aux clubs de DISTRICT de METTRE A DISPOSITION un banc de touche pour officiels.

Le Président
Joel EUVRARD

Le Secrétaire
Franck MOSCATO

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

